

Ouest-France

3-4/10/15

Trafic de drogue : trois ans mais du sursis

Au terme du procès d'un réseau de trafiquant, le principal prévenu s'en est plutôt bien sorti.

La rigoureuse enquête menée pendant plus d'un an, en 2013 et 2014, par les policiers de Saint-Nazaire, Nantes et Lille, a finalement débouché sur ce qu'elle cherchait. Le démantèlement de plusieurs branches d'un réseau, dont celui de Saint-Nazaire, et la condamnation de dix trafiquants ou complices de trafic.

Le procès organisé sur trois jours n'a rien révélé de nouveau, les prévenus ayant reconnu à minima leur participation à la revente ou au convoyage d'héroïne, de cocaïne et de résine de cannabis. Le dossier s'appuyait sur des filatures et des écoutes nombreuses.

Elles révélaient notamment qu'Anas Demnati, considéré comme le fournisseur des réseaux multipliait les voyages dans le Nord ou aux Pays-Bas, puis vers Saint-Nazaire et

Quimper. 57 000 km en huit mois ou encore un go fast entre Malaga et la France, à la fin d'une croisière partie de Martinique et où il avait acheté un kilo de cocaïne. Malgré ses dénégations nombreuses, le tribunal l'a condamné à trois ans de prison, dont un avec sursis. Il reste en détention.

Un important revendeur Nazairien et son complice de La Turballe sont condamnés à deux ans de prison dont un avec sursis. Les autres condamnations vont des peines mixtes à du sursis simple pour les deux garçons qui n'avaient fait que participé au transport. La seule femme, utilisée comme mule après la croisière et qui avait avoué le transport d'un kilo de cocaïne, est condamnée à huit mois avec sursis.

F. S.